



Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



AVOIR

n° 09046913 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
AVOIR N° 15836183 DU 9/01/26 SUR BON 15836100 AG. CAHORS							
V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES							
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2,70	-8,64	M2	9,50	-82,08		
	dont Eco-Contribution				(-0,35)		
AVOIR N° 15836254 DU 12/01/26 SUR BON 15836100 AG. CAHORS							
V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES							
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5,25	-4,32	M2	19,67	-84,97		
	dont Eco-Contribution				(-0,35)		
AVOIR N° 15836659 DU 22/01/26 SUR BON 15836462 AG. CAHORS							
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI							
579012.01	SUSPENTE 30CM -BTE 50 GYPSO	-2	U	26,72	-53,44		
	dont Eco-Contribution				(-0,16)		
AVOIR N° 15836739 DU 23/01/26 SUR BON 15836643 AG. CAHORS							
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI							
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5,25	-4,32	M2	19,67	-84,97		
	dont Eco-Contribution				(-0,35)		
AVOIR N° 15836740 DU 23/01/26 SUR BON 15836737 AG. CAHORS							
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI							
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2,70	-8,64	M2	9,51	-82,17		
	dont Eco-Contribution				(-0,35)		
	Total Eco-Contribution				(-1,56)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
-387,63	20,00%	-465,16	28/02/26	** AVOIR **

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 7

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.